



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 10 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le dix décembre deux mille dix-huit (10 décembre 2018) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Est absent et a motivé son absence :
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 6

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 4. REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Acceptation des comptes payables;
 - 6.2. Participation au congrès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);
 - 6.3. Transmission du formulaire de la programmation de travaux, réalisés dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018);
 - 6.4. Versements de dons aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019;
 - 6.5. Adoption de la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail;
 - 6.6. Renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec le groupe Ultima pour la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) et adhésion à l'assurance cyberrisque;
 - 6.7. Affectations, budgets révisés et transferts de crédits budgétaires;
 - 6.8. Modification du contrat de travail du responsable des services des loisirs, de la culture et des activités communautaires;

7. RÉGLEMENTATION



- 7.1. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 18-2018 amendant le règlement de zonage 14-2006 afin de modifier la superficie d'implantation au sol minimale d'un bâtiment de la classe d'usage commerce récréatif intérieur pour la zone HR-4;
- 7.2. Avis de motion – Règlement 01-2019 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2019;
- 7.3. Dépôt du projet de règlement 01-2019 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2019;

8. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

- 8.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière;

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 10.1. Autorisation d'embauche pour l'entretien de la patinoire – Hiver 2018-2019;
- 10.2. Ratification d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Pluies abondantes survenues les 24 et 25 juillet 2018;
- 10.3. Subvention accordée provenant du Ministère des Transports (MTQ) – Aide à la voirie locale, volet Projet Particulier d'Amélioration – Chemin des Grives;
- 10.4. Subvention accordée provenant du Ministère des Transports (MTQ) – Aide à la voirie locale, volet Projet Particulier d'Amélioration – Route des Ormes;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 12.1. Projet Bel-Air Tremblant - Demande de PIIA-004 2018-00023 – Secteur de ravage de cerfs de Virginie;

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1. Autorisation d'exécuter un barrage sur la rue Principale dans le cadre de la Guignolée 2018;
- 13.2. Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de la Conception et Chantier Jeunesse dans le cadre du programme Chantier au Canada;

14. DIVERS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 221-18

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 222-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS. 223-18

SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres



présents, de suspendre la séance ordinaire du conseil à 19h35.

Adoptée

4. RÉS. 224-18

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de reprendre la séance ordinaire du conseil à 20h40.

Tous les membres présents lors de l'ouverture de la séance ordinaire, sont toujours présents formant quorum.

Adoptée

5. RÉS. 225-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

Adoptée

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1. RÉS. 226-18

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 13 novembre au 10 décembre 2018, et ce, pour un montant total de 295 718.94 \$:

• Liste des comptes fournisseurs au 10 décembre 2018	121 406.60 \$
• Liste sélective des déboursés par chèques (chèques nos 012833 à 012835)	15 309.40 \$
• Remises provinciales du 16 oct. au 30 nov. 2018	42 892.77 \$
• Remises fédérales du 16 oct. au 30 nov. 2018	18 220.57 \$
• Remise RRFS au 30 novembre 2018	17 964.08 \$
• Autres déductions à la source du 16 oct. au 30 nov. 2018	584.85 \$
• Dépôts salaires du 5 nov. au 2 déc. 2018 incl. (semaines nos. 46 à 49 incl.)	62 359.26 \$
• Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD	<u>16 981.41 \$</u>

TOTAL : 295 718.94 \$

Adoptée

6.2. RÉS. 227-18

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire et quatre de ses élus municipaux, ainsi que le directeur général, à participer au congrès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), qui se déroulera du 9 au 11 mai 2019 inclusivement, et ce, pour un montant de 5 346.36 \$, incluant les taxes, plus hébergement et frais afférents pour chaque participant.

Adoptée

3064



6.3. RÉS. 228-18

TRANSMISSION DU FORMULAIRE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX, RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

6.4. RÉS. 229-18

VERSEMENT DE DONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite soutenir et encourager les organismes locaux à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à



l'unanimité des membres présents, de procéder au versement de dons aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, comme suit :

Organisme	Montant
Club des Cœurs Joyeux	400,00 \$
Réussite scolaire	500,00 \$
Mme Denise Pelletier (arts)	250,00 \$
OBVRPNS	100,00 \$
Fondation Jolianne Larivière	400,00 \$
Fondation Palliaco	200,00 \$
Prévoyance envers les aînés	200,00 \$

Adoptée

6.5. RÉS. 230-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE D'ALCOOL, DE DROGUES ET DE MÉDICAMENTS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception désire offrir à tout son personnel un milieu de travail sécuritaire et propice à l'efficacité;

CONSIDÉRANT QU'

il est reconnu que la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments peut entraîner des effets très néfastes sur la santé et la sécurité des employés et grandement perturber le rendement au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter la Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail.

Adoptée

6.6. RÉS. 231-18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LE GROUPE ULTIMA POUR LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) ET ADHÉSION À L'ASSURANCE CYBERRISQUE

CONSIDÉRANT

l'engagement de la Municipalité avec la MMQ en matière d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE

la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire réduire son risque en matière de cyberrisque en souscrivant à une police d'assurance proposée par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder au renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec le groupe Ultima pour la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et d'adhérer à l'assurance cyberrisque, le tout au montant de 39 272 \$, taxes incluses.

Adoptée

6.7. RÉS. 232-18

AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE

3066



CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'

en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a adopté le règlement 14-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les affectations, budgets révisés et transferts de crédits budgétaires.

QUE le détail de ces derniers fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée

6.8. RÉS. 233-18

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU RESPONSABLE DES SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur général eu égard aux conditions de travail de M. Jean-Michel Archambault-Cyr et les besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à la modification du contrat de travail du responsable des services des loisirs, de la culture et des activités communautaires, et ce, pour un horaire passant à 32 heures par semaine ainsi qu'une augmentation salariale de 6%.

QUE cette modification soit effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée

Période de questions du public

7. RÉGLEMENTATION

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 18-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 14-2006 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL MINIMALE D'UN BÂTIMENT DE LA CLASSE D'USAGE COMMERCE RÉCRÉATIF INTÉRIEUR POUR LA ZONE HR-4

La conseillère, Mme Michelle Hudon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 18-2018 amendant le règlement de zonage 14-2006 afin de modifier la superficie d'implantation au sol minimale d'un bâtiment de la classe d'usage commerce récréatif intérieur pour la zone HR-4.

La conseillère, Mme Michelle Hudon, dépose le premier projet de règlement numéro 18-2018.

Ledit premier projet de règlement 18-2018 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption lors d'une séance distincte de ce conseil.

7.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 01-2019 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

La conseillère, Mme Michelle Hudon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 01-2019 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2019.

7.3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 01-2019 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE



FONCIÈRE ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

La conseillère, Mme Michelle Hudon, dépose le projet de règlement numéro 01-2019 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2019.

Ledit projet de règlement 01-2019 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

Période de questions du public

8. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

8.1. RÉS. 234-18 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement



avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

Période de questions du public

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

10.1. RÉS. 235-18 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT

le besoin relativement à l'entretien de la patinoire durant la période des Fêtes et les fins de semaines de l'hiver 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'embauche de M. Mathieu L'Heureux pour l'entretien de la patinoire durant la période hivernale 2018-2019, et ce, au montant forfaitaire de 150 \$ par fins de semaine.

D'autoriser le directeur des services techniques à signer le contrat de travail de M. L'Heureux.

Adoptée

10.2. RÉS. 236-18 RATIFICATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS - PLUIES ABONDANTES SURVENUES LES 24 ET 25 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE

le 24 et 25 juillet 2018, de fortes pluies abondantes ont provoqué des dommages importants sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE

particulièrement les routes des Érables, des Ormes et les chemin des Pins Blancs, des Tilleuls et des Chênes Est ont subi des dommages réels engendrant des coûts estimés à 38 141.11\$;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité pourrait être éligible à de l'aide financière lors de sinistres provenant du ministère de la Sécurité Publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de ratifier la demande d'aide financière au montant de 23 569.58 \$ dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, le tout



concernant les pluies abondantes survenues les 24 et 25 juillet 2018.

Adoptée

10.3. RÉS. 237-18

SUBVENTION ACCORDÉE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – CHEMIN DES GRIVES

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE

le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux réalisés sur le chemin des Grives et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE

le chemin des Grives est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver les dépenses d'un montant de 71 787\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur le chemin des Grives et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

10.4. RÉS. 238-18

SUBVENTION ACCORDÉE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – ROUTE DES ORMES

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE

le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux réalisés sur la route des Ormes et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE

la route des Ormes est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver les dépenses d'un montant de 29 006 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur la route des Ormes et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

Période de questions du public

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT



12.1. RÉS. 239-18

PROJET BEL-AIR TREMBLANT - DEMANDE DE PIIA-004 2018-00023 – SECTEUR RAVAGE DE CERFS DE VIRGINIE, ZONE HF-1

CONSIDÉRANT QUE l'analyse globale du déboisement requis pour permettre de nouvelles constructions dans la zone HF-1 respecte le pourcentage d'espace naturel à conserver de 80%;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse globale du déboisement respecte la préservation d'au moins 66% des peuplements d'intérêts fauniques;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse particulière des 25 lots rénovés, où il y aura nécessité de déboiser à l'intérieur des peuplements d'intérêts fauniques, démontre le respect de la préservation du pourcentage d'espace naturel de 80 % et celui du pourcentage de peuplements d'intérêts fauniques de 66%;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse est basée sur une connaissance approfondie des particularités de chacun des 25 lots rénovés et que ces résultats pourront être comparés lors de la demande d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QU' il sera possible de revoir en comité consultatif d'urbanisme (CCU) l'analyse des critères du PIIA d'une propriété lorsque les résultats seront différents et présenteront un espace de déboisement plus grand par rapport à celui qui a été évalué pour chacun des 25 lots rénovés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le CCU, lors de sa rencontre du 20 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présente demande de PIIA-004 2018-00023, telle que présentée.

Adoptée

Période de questions du public

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1. RÉS. 240-18

AUTORISATION D'EXÉCUTER UN BARRAGE SUR LA RUE PRINCIPALE DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLEE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception tiendra sa Guignolée annuelle dimanche le 16 décembre 2018 entre 10h et 13h;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) est partenaire avec la Municipalité encore une fois cette année et s'est offerte pour mobiliser deux pompiers et une camionnette afin de faire un barrage pour recueillir les dons des passants;

CONSIDÉRANT QUE le barrage pompier sera situé sur la route Principale au coin de la rue des Érables, soit du côté Nord du pont Héliodore-Barbe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présence d'un barrage pompier pour ralentir la circulation et recueillir les dons des passants le 16 décembre 2018 entre 10h et 13h, et ce, dans le cadre de la Guignolée 2018.



Adoptée

13.2. RÉS. 241-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION ET CHANTIER JEUNESSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CHANTIER AU CANADA

CONSIDÉRANT QUE

le programme Chantier au Canada de l'organisme Chantier Jeunesse offre des stages d'une durée de deux semaines pour un groupe de quinze personnes de 18-30 ans accompagné d'un superviseur dans des municipalités canadiennes, afin de réaliser des chantiers communautaires;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a fait une demande afin d'accueillir un tel programme à l'été 2019 pour réaliser divers travaux sur le site du Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau, soit sur le lot où la Municipalité possède un bail avec le MRNF;

CONSIDÉRANT QUE

les participants travailleront environ 30 heures par semaine et logeront sur le site même du lac Boisseau en y utilisant les infrastructures (hottes rustiques, bâtiment de service pour douches, toilettes et cuisine, etc.);

CONSIDÉRANT QUE

les coûts associés à l'accueil de ce programme sont de l'ordre de 3000 \$, auquel une somme d'environ 500 \$ pourrait être ajoutée pour de l'achat d'équipements divers pour les participants, tel que budgété par le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme Chantier Jeunesse a accepté le projet soumis et souhaite signer un protocole d'entente avec la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le responsable des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adoptée

Période de questions du public

14. DIVERS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

15.1. RÉS. 242-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h45.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.